

SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire

du 14 septembre 2012 - 20 heures 00

Le 14 septembre deux mille douze, à vingt heures, le Conseil Municipal de CIEZ, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PRETRE, Maire.

Etaient présents : M. André MARTIGNON, M. Jean-Michel PRETRE, M. François DENIZOT, M. Jean Claude DETABLE, M. Frédéric PRETRE, M. Jean RATEAU, M. Dominique LAHAUSSOIS, Me Agathe BAZIN, Me Marie-José TISSIER.

Etait absent excusé : M. Jean-Marie DUMEZ

Etait absente non excusée : Me Marylène LAMARRE

Secrétaire de séance : M. Jean RATEAU

Approbation du procès-verbal du 10 juillet 2012

Le compte rendu du 10 juillet 2012 a été envoyé par courrier aux membres du Conseil Municipal. Il est adopté avec l'observation suivante de Me BAZIN : la pompe à réparer se situe au hameau « Les Naslots » et non « Les Foins ».

➤ REPRISE DE LA CONCESSION FUNERAIRE DE MR Georges HERVIER : délibération 2012/046 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de racheter la concession 394 (emplacement N°107 C3) de Mr Georges HERVIER au prix de 69€, les droits d'enregistrement n'étant pas remboursables.

➤ DCE 2012 : DOTATION CANTONALE D'EQUIPEMENT - délibération n°2012/047

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les crédits versés dans le cadre de la Dotation Cantonale d'Equipement au titre de l'année 2012 comme suit :

Investissement :

Acquisition d'une balayeuse RABAUD SUPERCHAMPION

Montant de l'acquisition : 8 750,00€ HT

Fonds propres : 1 883,00€

D.C.E. 2012 : 6 867,00€

➤ DENOMINATION DES RUES DES HAMEAUX ET NUMEROTAGE DES MAISONS

Par délibération 2011/FEV/003 du 18 février 2012, le Conseil Municipal a décidé de poursuivre la dénomination des rues des hameaux et le numérotage des maisons. Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget communal 2012. La commission de la voirie accompagnée des autres conseillers disponibles se réuniront le lundi 1^{er} octobre après-midi pour démarrer ce travail.

➤ DECISION MODIFICATIVE : VIREMENTS DE CREDITS - délibération n°2012/048

Mr Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder aux virements de crédits suivants en section d'investissement sur le budget de l'exercice 2012 :

Article	OPERATION	Libellé	Diminution/augmentation crédits
2151	323	Voirie 2012	- 6 789,12
2157	323	Voirie 2012	620,84 (Balayeuse)
2182	336	Matériel transport cantonniers	1 033,08 (Porte C15)
21532	337	Assainissement	5 135,20

Le Conseil municipal approuve les virements de crédits ci-dessus.

➤ SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 1ERE CLASSE - délibération n° 2012/049

Compte tenu de l'avancement de Monsieur Bruno SAUZAY au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet, et vu l'avis du Comité technique réuni le 27 juin 2012, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de la suppression de l'emploi d' Adjoint Technique de 1^{ème} classe à temps complet

➤ VENTE D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU PLESSIS - délibération n° 2012/050

Monsieur le maire rappelle que par délibération du 30 mars 2012, a été projeté l'aliénation d'une partie du chemin rural n°33 au lieu dit « Le Plessis ».

Une enquête publique préalable à cette aliénation a été effectuée du jeudi 21 juin 2012 au vendredi 06 juillet 2012.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

Considérant qu'il y a lieu de faire aboutir ce projet,

Vu l'avis favorable du Commissaire Enquêteur avec réserve de respecter la possibilité de faire demi-tour au bord de la parcelle ZB 223 et d'installer une signalisation de voie sans issue,

Décide qu'il sera procédé à l'aliénation d'une partie du chemin rural n°33 au lieu dit « Le Plessis» conformément au plan joint.

Fixe le prix de vente du terrain à 0,90€ € du mètre carré, conformément à l'avis des services du domaine en date du 01/03/2012.

Décide que les riverains de la section aliénable seront mis en demeure d'acquiescer cette partie du chemin attenante à leur propriété, conformément aux dispositions de l'article L161-10 du code Rural et que lesdits acquiesceurs supporteront l'ensemble des frais relatifs à cette aliénation : publication de l'enquête dans le journal, honoraires du Commissaire Enquêteur, bornage, notaire, publication aux hypothèques, panneaux, et autres frais susceptibles de venir s'ajouter.

Désigne Maître JACOB pour cette affaire.

Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires et signer tous actes et pièces relatifs à cette vente.

➤ CHEMIN DE LA CARRIERE (CHEMIN DES ANES) - délibération n° 2012/051

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation des travaux de réfection du chemin des ânes rendus urgents par son état et charge le Maire d'autoriser le Cabinet Goutal Alibert & Associés à en informer l'expert.

Mr Le Maire informe également le Conseil Municipal que les travaux seront financés comme suit :

- 60% par la société DEROMEDI
- 40% par la commune de Ciez

➤ CONTRAT DEFIBRILLATEUR - délibération n° 2012/052

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de contrat triennal (107,64€ TTC) de la société SCHILLER France S.A.S pour la maintenance et l'entretien du défibrillateur installé à la salle des fêtes et charge le Maire de signer ledit contrat.

➤ ECOLE ET GARDERIE

En raison de la fermeture de l'école de Couloutre 27 élèves sont maintenant répartis à Ciez du CE1 au CM2 avec 1 poste $\frac{1}{2}$.

Deux classes ont été aménagées dont une pour le demi poste supplémentaire.

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de remise aux normes vont être effectués.

La salle de réunions est dorénavant utilisée pour l'école : musique et ateliers divers.

Une délibération concernant la répartition des 5 heures de surveillance effectuées par l'Adjoint technique pour le compte des communes du S.I.R.P sera à revoir lors d'une prochaine réunion SIRP.

> LOTISSEMENT - ASSAINISSEMENT délibération n° 2012/053

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que la participation aux frais d'extension du réseau d'assainissement pour le lotissement d'un montant de 5 135,20€ soit supportée par le budget de la commune.

> POTEAU INCENDIE A PICARNON

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'y a plus lieu d'aborder ce point qui est résolu.

DIVERS

- repas ou colis des aînés : les conseillers se répartissent les habitants concernés en vue de recenser le souhait de chacun.
- demande d'un abri de bus par des parents de Jussy : les chauffeurs de bus vont être consultés sur leur trajet. La possibilité d'un abri déplaçable est envisagée.
- Internet et pétition des abonnés Ozone de Jussy : Nivertel a été contacté par la mairie concernant les soucis rencontrés par les abonnés Ozone au mois d'août. Niverlan a également été contacté concernant l'accès des habitants à Internet et n'a pas encore rappelé à ce jour. Frédéric PRETRE dénonce les mauvaises décisions prises par le Conseil Général à ce sujet.
- Pose d'une grille devant chez Mr Braq à Villegeneray
- Lecture du courrier de Mr DESNOYER du 18 juillet 2012 adressé à la mairie concernant l'orage du 21 juin.
- Médailles communales à remettre en fin d'année à 3 membres du Conseil Municipal.
- Panneau d'affichage devant l'église à changer.
- Réhabilitation de la lagune entre 2013 et 2014.
- A BAZIN rappelle l'esthétique du bourg à préserver par les habitants.
- Réparation des pompes à relancer.
- Mur de la mairie à nettoyer.
- 1 panneau supplémentaire pour les comptes rendus de Conseil Municipal à faire pour le quartier noir.
- Eglise : fenêtre de la sacristie à changer, stalles à modifier pour faire circuler plus facilement, micro à changer de place.

La séance est levée à 22h15

Le Maire

